



**National Office**  
205 Placer Court  
Toronto, ON M2H 3H9

**UNIFOR**  
theUnion | lesyndicat

**Bureau national**  
205 Placer Court  
Toronto, Ontario M2H3H9

---

**Jerry Dias**  
*National President*  
*Président National*

**Renaud Gagné**  
*Quebec Director*  
*Directeur Québécois*

**Peter Kennedy**  
*National Secretary-Treasurer*  
*Secrétaire-trésorier national*

---

19 février 2016

**Aux : Président(e)s et secrétaires archivistes des sections locales**

*Bonjour,*

## **Conférence nationale d'Unifor en santé, sécurité et indemnisation des travailleuses et travailleurs, 2016**

---

**« Connaître ses droits – C'est la loi »  
6 au 8 mai 2016, Centre familial d'éducation d'Unifor, Port Elgin**

La Conférence nationale en santé, sécurité et indemnisation des travailleuses et travailleurs de 2016, « Connaître ses droits – C'est la loi », est notre forum pour partager les connaissances, les pratiques et l'expérience dans l'objectif de promouvoir la santé et la sécurité au travail ainsi qu'une indemnisation équitable des accidentés du travail. Nous allons nous concentrer sur l'importance de démarrer – et de maintenir – des conversations et des interventions à propos de la prévention en milieu de travail et de l'indemnisation alors que le monde du travail est devenu de plus en plus difficile, accéléré, complexe et présentant de nouveaux dangers.

Quatre décennies ont passé au pays depuis l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, promettant à chaque travailleuse et travailleur la sécurité au travail. Et nous avons réussi à rendre les emplois plus sécuritaires. Mais, notre travail n'est pas terminé. Plusieurs dangers en milieu de travail ne sont pas réglementés ni contrôlés. Certains employeurs tournent les coins ronds et violent la loi, plaçant ainsi les travailleuses et travailleurs en situation de sérieux danger et entraînant parfois des décès.

En outre, plus de cent ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Loi sur l'indemnisation des travailleurs, qui a évolué en s'éloignant de l'intention de fournir une justice rapide et humaine aux travailleuses et travailleurs blessés.

Malheureusement, chaque année, des centaines de travailleuses et travailleurs décèdent et des milliers d'autres sont blessés ou atteints de maladie en raison de leur emploi. Nous ne pouvons et nous ne permettrons pas de revenir en arrière et de détruire le progrès accompli pour améliorer la sécurité au travail et dans notre vie. Les lois et les règlements en matière de sécurité ne tuent pas les

emplois, mais des emplois dangereux tuent des travailleuses et travailleurs. La justice, la dignité et le respect pour les accidentés du travail continuent d'être difficiles à obtenir dans les systèmes d'indemnisation des travailleuses et travailleurs, ce qui contraste grandement avec les fondements établis par le juge Meredith.

Les délégué(e)s assisteront à des séances plénières et à des ateliers qui leur présenteront des outils interactifs, de l'information, des exercices de réflexion et des dialogues éclairés visant à susciter des changements de perspective.

L'objectif de cette conférence est d'approfondir les connaissances et la capacité de gérer ces enjeux, d'établir des alliances avec nos campagnes publiques et, plus que tout, de prévenir les blessures et les maladies au travail.

Qui devrait assister à cette conférence?

Toute personne ayant à traiter avec des demandes d'indemnisation des travailleuses et travailleurs, ainsi qu'en matière de santé et sécurité, cherchant à comprendre les enjeux auxquels nous sommes confrontés dans la gestion de ces problèmes. Il peut s'agir de nouveaux représentant(e)s en santé et sécurité, ou chevronnés, de nouveaux représentant(e)s en avantages sociaux ou en indemnisation des travailleurs, jusqu'à des défenseurs d'expérience dans le domaine de l'indemnisation et des dirigeant(e)s de section locale. Les membres des comités Syndicat et politique qui sont intéressés à s'organiser en vue de provoquer des changements dans le système d'indemnisation des travailleuses et travailleurs pourraient aussi être intéressés afin que ce système réponde aux besoins des travailleuses et travailleurs plutôt qu'aux intérêts des employeurs.

Veillez déployer tous les efforts nécessaires pour envoyer des délégué(e)s (des dirigeants, des militants politiques et des représentants des avantages sociaux) à cette conférence importante.

La conférence débute à 19 h le vendredi 6 mai et se termine à midi le dimanche 8 mai 2016. Les inscriptions auront lieu de 16 h à 19 h le vendredi.

**À noter : Veuillez noter que l'heure D'ARRIVÉE est à 15 h et l'heure de DÉPART est à 11 h le dimanche.**

**Pour vous inscrire à la conférence, vous devez nous faire parvenir les formulaires suivants dûment remplis :**

- ✓ **Le formulaire de réservation et le paiement** (pour l'hébergement sur le site et le forfait repas si l'hébergement est à l'extérieur du site). Télécopiez à Réservations (519) 389-3222, courriel: [confcentre@unifor.org](mailto:confcentre@unifor.org) ou par la poste au Centre familial d'éducation d'Unifor.
- ✓ **Formulaires pour services de garde** (un par enfant, si ces services sont requis). Faites parvenir vos formulaires à Laurie Wright, à Port Elgin, par télécopieur au numéro 519-389-3544, ou par courriel à l'adresse [fecchildcare@unifor.org](mailto:fecchildcare@unifor.org)

**DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 22 AVRIL**

**POUR L'HÉBERGEMENT ET LES SERVICES DE GARDE AU CENTRE**

## RENSEIGNEMENTS SUR L'INSCRIPTION

### FRAIS D'INSCRIPTION À LA CONFÉRENCE

Un paiement de **60,00 \$** est requis pour les documents contenus dans la trousse de conférence.

Les **FRAIS D'HÉBERGEMENT** au Centre d'éducation d'Unifor sont les suivants :

|  |                            |
|--|----------------------------|
| <b>Chambre partagée avec un(e) autre délégué(e)</b>                          | <b>370,00 \$</b>           |
| <b>Chambre individuelle simple avec conjoint(e) ou enfant de 17 ans et +</b> | <b>620,00 \$</b>           |
| <b>Occupation simple</b>   | <b>520,00 \$</b>           |
| <b>Enfants de 12 à 16 ans</b>  | <b>50,00 \$ par enfant</b> |
| <b>Enfant de 11 ans et moins</b>   | <b>sans frais</b>          |

**Tous les tarifs incluent deux (2) nuitées et les repas, du souper du vendredi jusqu'au dîner du dimanche.**

Si les tarifs sont payés par la PERSONNE plutôt que par la section locale ou l'organisation, veuillez contacter la réception du Centre familial d'éducation d'Unifor au 1-800-265-3735 ou (519) 389-3221. Les taxes sont applicables. La section locale peut soumettre un paiement pour une chambre simple seulement (exonérée de taxes). La ou le délégué peut payer avec une carte de crédit personnelle Visa, American Express ou MasterCard pour les frais des membres de sa famille. Les prix sont les suivants :

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Partenaire ou enfant âgé de 17+ :</b> | <b>113,00 \$</b> |
| <b>Enfant de 12 à 16 ans</b>             | <b>56,50 \$</b>  |

### AUTRES INVITÉ(E)S

Pour prendre d'autres arrangements en matière d'hébergement que ceux décrits ci-dessus, veuillez contacter la Réception pour connaître les prix.

### MODES DE PAIEMENT

Tous les frais de logement et de repas doivent être payés à l'avance par chèque, Visa, American Express ou MasterCard

#### Chèques

Veuillez envoyer **deux chèques distincts** au Centre familial d'éducation d'Unifor, soit un chèque pour les frais d'inscription à la conférence et l'autre pour les frais d'hébergement. Les chèques doivent être **payables à l'ordre du « Centre d'éducation d'Unifor »** et envoyés par la poste avec le formulaire de réservation directement au Centre familial d'éducation d'Unifor, 115 av. Shipley, Port Elgin (Ontario) N0H 2C5.

#### Cartes de crédit

Inscrivez le numéro de carte de crédit et la date d'expiration sur le Formulaire de réservation et postez-le ou télécopiez-le au 519-389-3222. Courriel : [confcentre@unifor.org](mailto:confcentre@unifor.org), ou par la poste.

**OU**

Téléphonez au Centre au numéro sans frais 1-800-265-3735 ou au 519-389-3200 et transmettez votre numéro de carte de crédit et date d'expiration.

### PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI

Les inscriptions et l'hébergement pour la conférence seront gérés selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les délégué(e)s qui souhaitent participer à la conférence doivent être logés au Centre. ***Si le Centre est entièrement réservé, vous ou votre section locale devrez prendre d'autres dispositions.***

### ANNULATIONS

Les annulations doivent être communiquées 24 heures avant le début de la conférence. Courriel : [confcentre@unifor.org](mailto:confcentre@unifor.org) ou par télécopieur au 519-389-3222. Si l'annulation n'est pas faite, la première nuit d'hébergement sera facturée.

## **SERVICES DE GARDE**

Des services de garde seront offerts aux délégué(e)s admissibles ayant des enfants de 0 à 12 ans, seulement durant les heures de conférence et s'il y a suffisamment de places. Pour être admissible à des services de garde, un(e) délégué(e) doit être un parent unique ou un parent non accompagné de son (sa) conjoint(e). Si deux parents sont inscrits comme délégué(e)s, ils seront également admissibles à des services de garde. Vous trouverez ci-joint des formulaires d'inscription aux services de garde. Merci de réserver les services de garde le plus tôt possible.

Veuillez faire tout votre possible pour que votre section locale soit représentée à cette importante conférence.

***Nous avons hâte de vous voir tous à la conférence.***

En toute solidarité,



**Sari Sairanen**  
Directrice  
Santé, sécurité et environnement

SS:lhsepb343

p. j. 2

c. c. Jerry Dias, Peter Kennedy, Renaud Gagné, adjoint(e)s, CEN, Dean Fowler, Centre de services de garde de Port Elgin, représentant(e)s, comités permanents en santé et sécurité des conseils régionaux, coordonnateur(rice)s en santé et sécurité